

# Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur

SOMMAIR	E
1	

RLZ-1.S (2018-10)

<del>_</del>			······································	
Iom de l'employeur				
			Numéro d'er	ntreprise du Québec (NEQ)
				1 , , , ,
dresse postale		Code postal	Numéro d'id	entification :
			Dossier : RS	
			Année	Réservé à Revenu Québec  Date
			2018	
ombre de	sur support papier	par Internet	Nu	méro du préparateur, s'il y a lie
levés 1, 2 et 25 produits :			NP	
	1 1			
Relevé mensuel de	s droits		Mois	Droits payés ou à pa
Sommaire des rete	ennent pas compte des versements périons		e santé et de sécurité du	travail) effectués à Revenu Québec.
otisations au RRQ		,		
tisations des employés (case B des	relevés 1)	1		
tisation de l'employeur		+ 2		
otisations au RQAP				
otisations des employés (case H des	relevés 1)	7		
tisation de l'employeur		+ 8		<u> </u>
npôt du Québec				
elevés 1 (case E) et relevés 25 (case	<u>l)</u>	10		······ t +
levés 2 (case J)		+ 11	<u> </u>	2
ditionnez les montants des lignes 3	3, 9 et 12.		Total partiel = 2	
etenues à la source et cotisation	ns d'employeur versées dans l'anr	née pour le RRQ, le RQAP et l'ir	npôt retenu,	6
n montant positif représente une so	4 e la ligne 26. Inscrivez le signe moins (– mme qui était due lors d'un versement e ordereau de paiement à la page 3.	en cours d'année.) Cotisa	ntions au RRQ impôt retenu = 2	
	Retournez ce formulaire à Rev	venu Québec avec le borde	eau de paiement	
			caa ac paicific	110

1			2 de
Masse salariale totale servant à déterminer le taux de cotisation applicable selo situation. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement à la pag		1.1	
Code SCIAN, si le montant de la ligne 28 est inférieur à 5 500 000 \$ et que plus		II., iI	
50 % de ce montant se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufac			
Salaires assujettis (voyez le guide RL-1.G et la grille de calcul B à la page 3)			
Salaires exemptés (voyez le guide RL-1.G) 31 , – 32			
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32 = 34 ; ; ; ; ; ;			
Taux de cotisation pour l'année 36 , %			
Si vous avez rempli la grille de calcul B, inscrivez le montant de la ligne 114. Sinon, multipliez le montant de la ligne 34 par le taux de la ligne 36.	Cotisation au FSS avant réduction	37 .	
Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisé:		. 1.3711	iii., iiii., ii
Montant admissible pour la réduction de la cotisation	37a		
·			
Taux de réduction pour l'année	37b %		
Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisés. Ce montant ne doit pas dépasser celui de la ligne 37.		<b>▶</b> 37c	<u> </u>
Cotisation au FSS versée dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.R.14		38 ;	
Montant de la ligne 37 moins le total des montants des lignes 37c et 38. Inscrivez le Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement à la page 3.	e signe moins (–) devant un montant négatif.		
Cotisati	ion au Fonds des services de santé (FSS)	= 39	
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance de Masse salariale, si supérieure  à 2 000 000 \$ 50	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	► 41 (FDRCMO) <sup>3</sup>	<u> </u>
Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement à la page 3. FDRC	<u>:MO</u> =	<b>▶</b> 53	
Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. Reportez le réou à la ligne 72, s'il est positif. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une p		70 .	
Remboursement 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71	Solde à payer 72		
Nom et fonction o	du signataire (en majuscules)		
Signature	Date Ind. rég.	Télép	phone Poste
Grille de calcul A Dépenses de formation admissibles re			
Solde des dépenses de formation admissibles des années passées reporté à l'anné	•	75 ,	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante		+ 76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.		= 77 .	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation au FDRCMO (maximum : mont	ant de la ligne 51). Reportez-le à la ligne 52.	- 78 .	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78			.,,
Dépenses de formation admiss	ibles reportables aux années suivantes		
Los renseganements tournes nourrent etre comparés avec cour obtenue d'autre	e courcos of transmis à d'autros ministòros o	III organicmoc c	IOUWORNOMONTOUV

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)

RLZ-1.S (2018-10)

3 de 4

## Grille de calcul B Cotisation au FSS avant la réduction pour la création d'emplois spécialisés

Si votre masse salariale totale est inférieure à 5 500 000 \$, remplissez cette grille de calcul et reportez les montants aux lignes 30 à 37, conformément aux instructions données. Si vous êtes un employeur du secteur public ou si votre masse salariale totale est égale ou supérieure à 5 500 000 \$, remplissez les lignes 30 à 37. Vous devez inscrire le taux de 4,26 % à la ligne 36.

### Taux de cotisation au FSS applicable selon votre situation

Si la masse salariale totale (ligne 28) est **inférieure ou égale à 1 000 000 \$**, le taux de cotisation au FSS est

• 2,30 %, ou 1,50 % si vous avez inscrit un code SCIAN à la ligne 29, pour les salaires versés avant le 28 mars 2018;

<ul> <li>1,95 %, ou 1,45 % si vous avez inscrit un code SCI.</li> <li>1,75 %, ou 1,25 % si vous avez inscrit un code SCI.</li> <li>1,75 %, ou 1,25 % si vous avez inscrit un code SCI.</li> </ul>	AN à	la ligne 29, pour les	salaires versés du 28 m	ars au 15 août 2018	;	
Si la masse salariale totale (ligne 28) se situe <b>entre 1 0</b>		3	·			
Tau	x de	cotisation pour le	s salaires versés avant	t le 28 mars 2018	100	%
Taux de c	otisa	tion pour les salai	res versés du 28 mars	au 15 août 2018	101	%
Tau	x de	cotisation pour le	s salaires versés aprè	s le 15 août 2018	102	%
Cotisation au FSS avant réduction		Salaires versés avant le 28 mars 2018	Salaires versés du 28 mars au 15 août 2018	Salaires versés après le 15 août 2018		e les montants de la ligne 106.
Salaires assujettis (voyez le guide RL-1.G)	106				107	résultat à la ligne 30.  r les montants de la ligne 108.
Salaires exemptés (voyez le guide RL-1.G) –	108				Reportez le	résultat à la ligne 32.  les montants de la ligne 110.
Montant de la ligne 106 moins celui de la ligne 108 =	110				Reportez le	résultat à la ligne 34.
Taux de cotisation (taux des lignes 100,101 et 102) × Montant de la ligne 110 multiplié par le taux de la ligne 112	112	%	%	%	Additionnez Reportez le	r les montants de la ligne 113. résultat à la ligne 37.
Cotisation au FSS avant réduction =	113				114	
Taux de cotisation au FSS pour l'année	44-	115	Montant de la ligne 114  Montant de la ligne 111	_ × 100 ►	Reportez le	tisation au FSS pour l'année taux à la ligne 36.
Arrondissez à la deuxième décimale le taux de la ligne entier supérieur.	2 117	. Si la troisieme dec	19600	1eure a cinq, la deux 49526966	ieme decimal	e doit etre arrondie au nombre
					N'attac	hez rien au bordereau de paiement.
REVENU		Année	RLZ-1.S (2018-10)			
QUÉBEC	E	Bordereau (	de paiement		2018	
•				Numéro (	d'entreprise du (	Québec (NEQ)
		,	90. Masse salariale totale (FSS) [ne pas inclure à la case 95]	91. RRQ, RQAP e (ligne 27)	t impôt retenu	+ 92. FSS (ligne 39)
			+ 93. Normes du travail	+ 94. FDRCMO	(ligne 53)	= 95. Total (cases 91 à 94)

Assurez-vous que l'adresse de l'employeur, le NEQ et le numéro d'identification figurent sur ce bordereau. Joignez-y un chèque ou un mandat dont le montant correspond à celui de la ligne 95.

(ligne 41)

## Renseignements

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui est tenue de produire les relevés 1, 2 ou 25, selon le cas. Consultez le *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire le sommaire 1.

Notez que vous ne devez pas utiliser le bordereau de paiement à la page 3 pour déclarer et verser des sommes pour la CNESST (en matière de santé et de sécurité du travail). Vous devez plutôt utiliser le bordereau de paiement du formulaire Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur (TPZ-1015.R.14.1, 2, 3 ou 4, selon votre fréquence de paiement) que nous vous avons fait parvenir.

#### Délai de transmission

Au plus tard le 28 février 2019, vous devez

- nous transmettre les relevés 1, 2 et 25 produits pour l'année 2018;
- nous transmettre le sommaire 1 produit pour l'année 2018;
- transmettre les relevés 1, 2 et 25 aux employés ou aux bénéficiaires, selon le cas.

#### Transmission des relevés et du sommaire à Revenu Québec

Si vous produisez plus de 50 relevés 1, 2 ou 25, vous devez obligatoirement nous les transmettre par Internet. Pour ce faire, vous pouvez nous les transmettre dans un fichier XML en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec ou un logiciel que vous avez conçu et qui respecte nos exigences. Vous pouvez également nous les transmettre en utilisant les services en ligne accessibles dans Mon dossier pour les entreprises, s'il s'agit du relevé 1. Vous n'avez pas à nous fournir la copie 1 des relevés papier si vous nous transmettez les relevés par Internet. Toutefois, assurez-vous de conserver les relevés sur support technologique ou sur support papier. Pour plus de renseignements sur la transmission par Internet, consultez notre site à revenuquebec.ca.

Si vous produisez moins de 51 relevés 1, 2 ou 25, vous devez nous les transmettre par Internet ou par la poste (sur support papier). Si vous nous les transmettez par Internet, vous pouvez nous les transmettre dans un fichier XML en utilisant un logiciel autorisé par Revenu Québec ou un logiciel que vous avez conçu et qui respecte nos exigences. Vous pouvez également nous les transmettre par Internet en utilisant les services en ligne accessibles dans Mon dossier, s'il s'agit du relevé 1. Si vous produisez des relevés sur support papier, transmettez-nous seulement la copie 1 de chaque relevé.

Quant au sommaire 1, vous devez nous le transmettre par la poste, sur support papier, ou à l'aide des services en ligne accessibles dans Mon dossier.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2018, vous devez produire ce sommaire et les relevés 1, 2 et 25 dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise.

Si vous cessez de façon définitive de faire des paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ce sommaire et ces relevés au plus tard le 20 du mois suivant celui de votre dernier paiement.

Vous devez nous transmettre les documents qui nous sont destinés à l'une des adresses

Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie :

Revenu Québec C. P. 6700, succ. Place-Desjardins Montréal (Québec) H5B 1J4

Québec et autres régions : Revenu Québec C. P. 25666, succ. Terminus Québec (Québec) G1A 1B6

#### **Paiement**

Vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, à un guichet automatique ou par la poste, au moyen d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Si le montant de la case 95 du bordereau de paiement est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Pour connaître la date limite de paiement des retenues et des cotisations à verser, voyez le guide RL-1.G.

#### **Pénalités**

La Loi sur l'administration fiscale prévoit des pénalités si, notamment,

- vous produisez un formulaire de paiement, les relevés ou le sommaire en retard;
- vous produisez plus de 50 relevés 1, 2 ou 25 et que vous omettez de nous les transmettre par Internet:
- vous versez en retard une somme que vous deviez payer avant la production de ce sommaire.

Lorsque vous produisez un relevé 1, 2 ou 25, vous devez faire des efforts raisonnables pour obtenir les renseignements visés par ces relevés. Vous encourez une pénalité de 100 \$ si vous omettez de fournir un des renseignements requis.

#### Notes

- 1. Vous ne pouvez pas demander un remboursement de l'impôt retenu ou de cotisations d'employé au RRQ ou au RQAP. Seul l'employé peut demander le remboursement d'une cotisation payée en trop en produisant sa déclaration de revenus.
- 2. Les activités des secteurs primaire et manufacturier visées sont regroupées sous les codes 11, 21, 31, 32 et 33 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada. La description de ces codes est accessible dans le site Internet de Statistique Canada.
- 3. Voyez la partie 6.5 du quide RL-1.G pour obtenir des renseignements concernant la cotisation au FDRCMO



14EC ZZ 49526967